



Non respect de concurrence

Par **cabrettine**, le **08/11/2010 à 13:44**

Bonjour,
je viens de racheter un commerce et l'ancien gérant ne respecte pas la distance pour
exercer à nouveau le même métier sur l'acte de vente la distance est bien stipulée
je voudrais savoir si je peux obtenir une indemnité et de combien
merci

Par **ravenhs**, le **08/11/2010 à 13:57**

Bonjour,

1°/ Lisez l'acte de cession du fonds de commerce pour voir si une indemnité forfaitaire est
prévue (style une clause pénale).

2°/ Si aucune indemnité n'est prévue vous pouvez, en cas de violation des stipulations contractuelles
il y a, obtenir sous forme de dommages et intérêts la réparation de votre préjudice.
Dans ce cas, c'est à vous de [s]chiffrer votre préjudice et de le prouver.[/s]

Bon courage.

Par **cabrettine**, le **08/11/2010 à 17:25**

merci comment chiffrer le préjudice. d'après les bilans nous avons perdu 50% du chiffre

d'affaires